

## CARACTÉRISTIQUES DE LA BAIGNADE

**Nom de la baignade** : La Madrague  
**Commune** : ANGLET  
**Département** : Pyrénées-Atlantiques  
**Région** : Aquitaine

**Responsable opérationnel de l'eau de baignade** : Directeur Général des Services  
**Période d'ouverture** : 14/06 au 07/09 et les 10,13 et 14/09  
**Heures de surveillance** : 12h à 18h en juin et septembre - 10h30 à 19h en juillet et août  
**Localisation du point de suivi ARS** : x = 287444, Y = 1843790

### Qualité de l'eau de baignade et historique (Directive 2006-7-CE)

#### • AUTOSURVEILLANCE :

Les plages d'Anglet font l'objet de prélèvements et d'analyses bactériologiques quotidiennes afin de garantir au baigneur la qualité sanitaire de l'eau.

#### • BACTERIES RECHERCHEES ET SEUILS DE CONFORMITE :

Escherichia Coli : seuil max. 1000 UFC\*/ 100mL \* UFC : Unité Formant des Colonies

Entérocoques : seuil max. 370 UFC\*/100mL

Au-delà de ces seuils : fermeture préventive de la zone de baignade par la ville d'Anglet

#### • CLASSEMENT ARS (Agence Régionale de Santé) SURVEILLANCE REGLEMENTAIRE

10 prélèvements effectués du 15 mai au 30 septembre

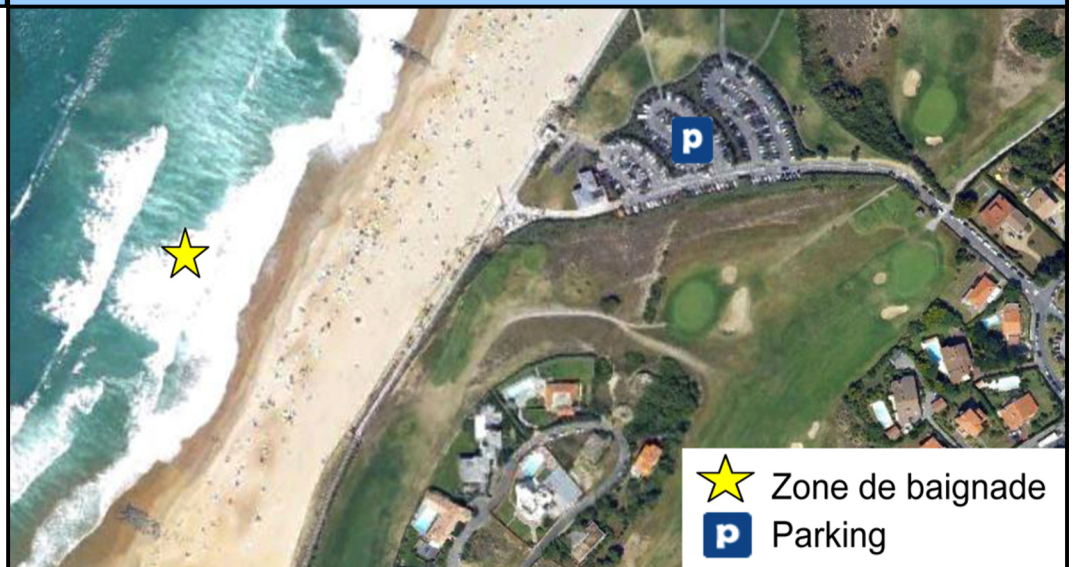
Année	2010	2011	2012	2013
Classement	A	A	A	A

A : eau d'excellente qualité - B : eau de bonne qualité  
 C : eau de qualité suffisante - D : eau de qualité insuffisante (mauvaise)

**Aucune fermeture administrative au cours des 4 dernières années suite au contrôle de l'ARS.**

5 jours cumulés de fermeture préventive en 2013, les 21 et 28/05, 8 et 19/06, et 10/09, liée à une forte pluviométrie (origine de la pollution microbiologique : Adour).

### Schéma de la zone de baignade



★ Zone de baignade  
 P Parking

### Informations pratiques

Poste de secours : oui

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : non

Douches / Toilettes : oui

Point eau potable : oui

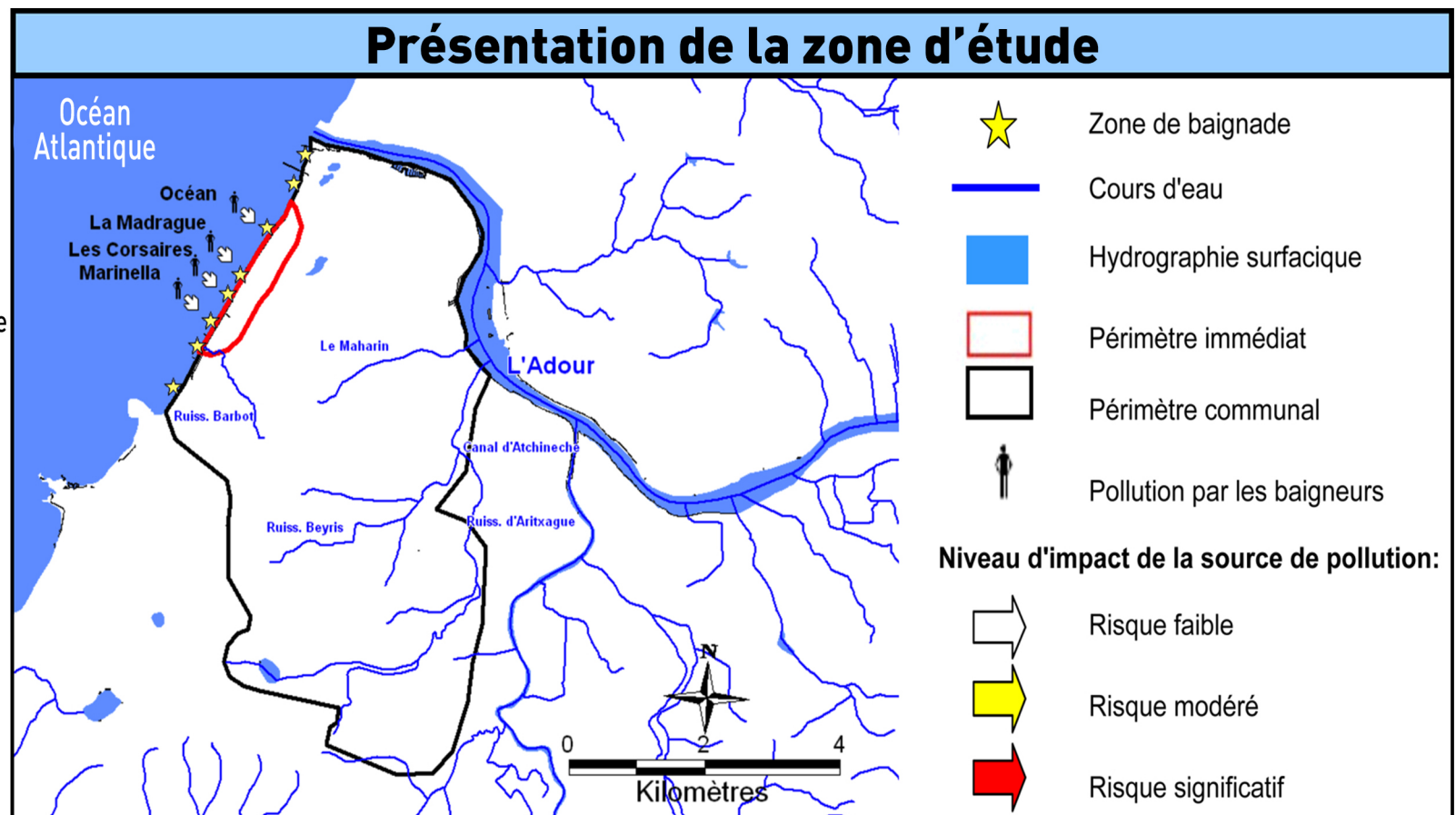
Poubelles : oui

Accessibilité aux animaux : Animaux interdits

Autres : Bars, restaurants, espace jeux enfants, skateparc

## Présentation de la zone d'étude

En cas de forte pluviométrie en amont du bassin versant de l'Adour, induisant un débit exceptionnel du fleuve, la qualité sanitaire des eaux de baignade de la plage de la madrague peut être impactée et entraîner une fermeture momentanée de la plage interdisant la baignade et toute activité nautique. L'apparition de méduses, de macro-déchets ou d'hydrocarbures peut également entraîner la fermeture momentanée de la plage ; des dispositifs de gestion sont prévus à cet effet.



### Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions		Plan d'actions
Principales sources de pollution inventoriées	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis et seuils d'alerte	Mesures de gestion préventive associées	Principales mesures de réduction des pollutions
Fréquentation de la zone de baignade	Faible	/	Nombre de baigneur dans la zone de baignade	En cas de forte pluviométrie	Pour les baigneurs : passer sous la douche avant et après la baignade